Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2016

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, DUBREUCQ Geneviève, CHOPIN Christophe, PROISY Stéphanie, FOUCHER Loïc, ANUSET Jean-Marc, LIEVOIS Michèle.

Absents Excusés : Mme COULLE Katia pouvoir à Mr Vincent LAMOUREUX
Mr ITTELET Robert pouvoir à Mr Jean-Marc ANUSET
Mr MULET Xavier à Mr Jean-Pierre VIEVILLE

Absente : Mme Nathalie DROY

Mme Geneviève DUBREUCQ est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour : Délibérations à prendre

- Fonds Départemental de Solidarité (FDS) pour travaux de voirie adhésion 2007/2016. PROROGATION ADHESION 2017
- Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale de l'aménagement de la RD26, RD37 et la RD29
- Convention de partenariat dans le cadre des spectacles « la Bigarrure » du 8 mars 2016.
- Contrat de prestation de soins à domicile du SIVOM du Canton de Vervins
- Location du logement communal n°4 rue des Alouettes
- Ouverture de crédits avant le vote du BP 2016 à l'article 6554 « contributions aux organismes de regroupement » et à l'article 2313 « construction »
- Participation à la scolarité des écoliers scolarisés dans l' Ets privé « Ecole Jeanne d'Arc de Guise»
- Synthèse des commissions
- Infos diverses
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs :

Mme Katia COULLE à Mr Vincent LAMOUREUX

Mr Robert ITTELET à Mr Jean-Marc ANUSET

Mr Xavier MULET à Mr VIEVILLE Jean-Pierre

Mme DUBREUCQ Geneviève est élue secrétaire à l'unanimité.

Le Maire présente ses félicitations à Mme Annie DOUBLEMARD pour sa récente élection au Bureau Communautaire ainsi qu'à Mr Vincent LAMOUREUX pour son élection au poste de Vice-président à la Culture.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2016, et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents un point à ajouter :

- **Demande de subvention au titre du produit des amendes de police concernant la réfection de la route de Puisieux (rue de la gare) et la VC route de lemé.**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Objet : Fonds Départemental de Solidarité (FDS) pour travaux de voirie adhésion 2007/2016. PROROGATION ADHESION 2017**

Le Maire donne des explications.
Le Conseil Municipal,
Vu le nouveau règlement du fonds Départemental de solidarité 2007-2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,
Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du Département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement.
DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

- **Objet : Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale de l'aménagement de la RD26, RD37 et la RD29**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions techniques et administratives auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, des aménagements divers.
LIEUX :
Routes Départementales n° **RD26** (du PR52+100 au PR53+887), **RD37** (du PR8+000 au PR8+240) et la **RD29** (du PR16+920 au PR17+160) en agglomération de la commune.
Après lecture, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale de l'aménagement de la RD26, RD37 et la RD29.

- **Objet : Convention de partenariat dans le cadre des spectacles « la Bigarrure » du 8 mars 2016.**

Comme chaque année, dans le cadre de la saison culturelle, la commune propose un spectacle à destination des scolaires. Cette année, la commission a porté son choix sur la compagnie « La Bigarrure ». Le coût de la prestation s'élève à 2040.20 euros.
Le mardi 8 mars, 143 élèves de l'école primaire et 51 collégiens ont bénéficié de ce spectacle.
Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à 3€/élève la participation financière de l'école de Sains-Richaumont et du collège de Sains-Richaumont.

Les services de la Mairie se chargeront de la facturation qui sera transmise à Mr le trésorier de Vervins.

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent le Maire à signer la convention à intervenir.

La recette sera imputée à l'article 7062 redevances et droits des services à caractère culturel du budget primitif 2016.

- **Objet : Contrat de prestation de service de soins à domicile du SIVOM du canton de Vervins-Année 2016**

Le Maire indique que le groupe de travail créé pour étudier la proposition du contrat de prestation de service de soins à domicile du SIVOM du canton de Vervins, s'est réuni le 07 mars 2016. Après étude, les membres présents ont proposé à Mr le Maire de signer ce contrat de prestation pour l'année 2016, pour réaliser un test grandeur nature d'un an.

Vu la délibération du Comité Syndical autorisant Monsieur le Président à signer le contrat de prestation de service relatif à l'intervention du service de Soins à domicile du SIVOM de Vervins sur le territoire de la Commune de SAINS-RICHAUMONT.

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-RICHAUMONT, de se prononcer sur la signature de ce contrat de prestation,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINS-RICHAUMONT, décide,

Vote pour : 11 , contre : 2 (Mme LIEVOIS et Mr CHOPIN), abstention : 1 (Mr FOUCHER) à la **majorité d'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec le SIVOM du canton de Vervins le contrat de prestation pour l'année 2016, relatif à l'intervention du Service de Soins à Domicile du SIVOM du canton de Vervins , auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur la Commune de SAINS-RICHAUMONT.

- **Objet : Location du logement communal n°4 rue des Alouettes**

Le Maire propose de louer le logement communal n° 4 rue des Alouettes, il donne lecture du courrier reçu le 26 février 2016, de Mr CHOQUET Florent, celui si souhaiterait louer le logement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de louer le logement communal n°4 rue des alouettes à Sains-Richaumont à Mr CHOQUET Florent à compter du 1er Avril 2016, un dépôt de garantie à hauteur d'un mois de loyer sera demandé.

- **Objet : Ouverture de crédits avant le vote du BP 2016**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager et mandater en l'attente du vote du budget primitif 2016 les dépenses suivantes :

Section de fonctionnement :	
Article 6554 « contributions aux organismes de regroupement »	25 499.40€
Section d'investissement :	
Art 2313 prog. 396 Mise en place de dispositifs anti-pigeons	
4 baies de l'église	1 647.42€
Art 2313 prog. 379 Réfection des pierres de l'église	7 200.00€

- **Objet : Participation à la scolarité des écoliers scolarisés dans l' Ets privé « Ecole Jeanne d'Arc de Guise**

L'école Jeanne d'Arc de Guise, nous a transmis la liste nominative des élèves résidents dans notre commune scolarisés dans celle-ci, pour lesquels une participation à la scolarité nous est demandée pour l'année scolaire 2015/2016. Pour notre commune les enfants BROWN Charles et Louis y figurent, frais de participation section pré élémentaire : 1 160.00€.

Après discussion, il est décidé de transmettre ce courrier au Président du Syndicat Scolaire du Secteur de Sains-Richaumont, afin qu'il soit étudié en Conseil d'Administration.

- **Objet : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police concernant la réfection de la route de Puisieux (rue de la gare) et la VC route de lemé.**

Le Maire expose le projet sur la réalisation de plateaux de sécurité aux entrées de village route de Puisieux et route de Lemé, obligeant un ralentissement des véhicules.
L'ADICA (Agence Départementale d'ingénieries pour les collectivités de l'Aisne) sera le Maître d'œuvre.
Coût des 2 opérations : 31 800.00€ (HT), 38 160 € (TTC).
Le Maire indique à l'assemblée, qu'il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Aisne la subvention au titre des amendes de police.
Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

- **Synthèse des commissions**

Mme Annie DOUBLEMARD : La Commission Cadre de Vie et Environnement s'est réunie le 9 mars dernier. A l'ordre du jour, le fleurissement de la commune, il a été décidé que cette année deux entrées de bourg seront aménagées, il s'agit de l'entrée route de HOUSSET et route de PUISIEUX.
Concernant la participation de la commune au concours départemental des villes et villages fleuris, la commission a décidé de participer à nouveau cette année. La commune n'a pas obtenu de « fleur » en 2015, malgré un réel investissement et un suivi scrupuleux des consignes émanant du jury. Cette année encore, tout, sera mis en oeuvre pour répondre aux sollicitations du jury, si malgré tout aucune récompense n'est attribuée à la commune, 2016 sera la dernière année de participation au concours.
Dans le cadre du troc jardin organisé le 1er mai un concours d'épouvantail est mis en place.
Lors de cette commission, il a été évoqué l'aménagement du cimetière. L'achat de pots hauts et de buis taillés pour matérialiser l'allée centrale du cimetière a été prévu.
Illumination de Noël : Cette année trois traversées de rue seront changées. L'équipe technique essaiera de mettre en place un tipi lumineux (structure métallique).

Mr Vincent LAMOUREUX : indique qu'un groupe de travail s'est constitué afin d'élaborer une charte des chemins communaux, celle-ci a pour but d'instaurer un cadre simple pour tous les utilisateurs.
Le groupe de travail saison culturelle s'est réuni le 18 février, le programme d'animation est bouclé pour l'année 2016, le groupe de travail est prêt à le présenter lors de la prochaine réunion de la commission.

Mme Annie DOUBLEMARD reprend la parole pour présenter à l'assemblée l'avancement du projet micro-crèche. Celui-ci ne faisait pas partie du projet de micro-crèche recensé lors de l'enquête menée par la CCTC en 2012. Néanmoins le projet privé de micro-crèche de Mme LELEU révèle un réel besoin, Celle-ci rencontrant des difficultés, il serait bon que ce projet soit porté par la CCTC.

Infos diverses

Lecture du courrier de demande de préavis de départ du logement n°8 rue des Alouettes, reçu de Mlle Christine DELESSART.
Lecture de la carte de vœux des enseignants et du personnel de l'école de Sains-Richaumont.
Lecture d'un petit message anonyme.

Le Maire indique que l'éclairage public manquant cité du château (résidence des marronniers) sera installé courant semaine prochaine.

Questions diverses

Mme LIEVOIS Michèle : concernant le chemin du calvaire qui relie la route de Housset à la route de Chevennes, lors d'épisodes pluvieux, ce chemin complétement détérioré, ressemble à une mare aux canards. « *est- il possible de faire quelque chose* ? »

Le Maire : « *Un courrier sera fait aux agriculteurs cultivant les champs attenants à ce chemin.* »

Mme LIEVOIS interpelle l'assemblée à propos du bois des « Gressières », elle propose que ce bois soit coupé et utilisé.

Mr RISBOURG Jean-Luc : « *cette proposition est déjà à l'étude, mais pour le moment la commune ne dispose pas de l'engin nécessaire pour accéder aux « Gressières » étant donné le dénivelé.* »

Mr le Maire : « *ce bois pourrait éventuellement être déchiqueté afin d'alimenter la chaudière de la mairie ».*

Mme LIEVOIS poursuit et signale que les talus longeant la voie ferrée du pont de Richaumont ne sont pas nettoyés.

Mr Christophe CHOPIN « *il faut voir de quel côté, car une partie des talus appartient au Département ».*

et Mr le Maire d'ajouter : « *il me semble qu'au niveau du pont de Richaumont, la commune détient 150 à 200 m de talus.* »

Mme LIEVOIS demande s'il y aurait possibilité de réaliser un chemin de descente au niveau du pont de Richaumont, permettant un accès plus facile à la voie ferrée pour les promeneurs, afin d'éviter de faire le tour.

Il lui est répondu que techniquement s'est impossible compte tenu du soutènement du pont.

Séance levée à 20 h 30